

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

LE PARC JEANNE-MANCE Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

L'intérêt patrimonial du parc Jeanne-Mance repose avant tout sur sa grande valeur paysagère liée à l'inscription de son vaste espace vert dans le paysage du flanc est de la montagne, en continuité avec la côte Placide du parc du Mont-Royal. Grand seuil physique et symbolique de la montagne, ce lieu permet d'embrasser du regard le flanc entier de la colline du Mont-Royal, renforçant d'autant son appartenance à un tout plus grand : la montagne. Aménagé au sein de la succession de pentes douces et de replats originant du piedmont, le parc prolonge la montagne dans la ville, officiant la transition entre l'ensemble champêtre de la côte Placide et le cadre urbain dense. Grâce à sa mise en scène du monument à Sir George-Étienne-Cartier dans l'axe de la rue Rachel, il pourvoit un accès remarquable au secteur est du parc du Mont-Royal. L'organisation spatiale en quatre secteurs paysagers distincts, les aménagements juxtaposant de manière équilibrée activités libres et pratiques récréo-sportives, et les ambiances riches et variées qu'ils génèrent, contribuent à la valeur paysagère du parc.

Le lieu présente également une valeur historique, liée notamment au fait qu'il faisait partie des terres acquises en 1872 pour la création du parc du Mont-Royal. Dès cette époque, la pratique de sports tel le golf et la tenue d'événements spectacles à caractère militaire annoncent sa vocation récréo-sportive. Celle-ci se précise définitivement par la suite, sous l'influence des grands mouvements sociaux nord-américains réformiste et *City Beautiful* et notamment des actions de l'architecte paysagiste R.A. Outhet. L'association du parc avec Jeanne Mance, co-fondatrice de la ville et fondatrice de l'Hôtel-Dieu, contribue aussi à sa valeur historique.

Enfin, des valeurs d'usage et sociale lui sont reconnues, puisqu'il est un important lieu de rassemblement récréo-sportif, social et événementiel de la Ville, très accessible depuis les quartiers centraux. Investi massivement par la population, le parc offre des aménagements qui facilitent la cohabitation de ses divers usagers et qui leur procurent le sentiment d'être dans un lieu à leur échelle mais aussi dans un site bien plus vaste, la montagne.



Le parc Jeanne-Mance, au premier plan, séparé de la côte Placide et du piedmont par la coupure de l'avenue du Parc. N.B. En l'absence de mention, les plans et photographies proviennent de la Ville de Montréal (VdM).



Les allées et pelouses plantées du parc et la colline du mont Royal vus depuis l'avenue de l'Esplanade. Source: Google Maps.

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU PARC JEANNE-MANCE

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

DÉSIGNATION PATRIMONIALE

Désignation au Schéma d'aménagement et de développement et au Plan d'urbanisme : Situé en secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle et en secteur d'intérêt archéologique à statut Statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel :

Statut municipal: Situé à l'intérieur des limites du site patrimonial du Mont-Royal (cité) - anciennement site du patrimoine (1987-12-18)

Statut provincial: Situé à l'intérieur des limites du site patrimonial du Mont-Royal (déclaré) - anciennement arrondissement historique et naturel (2005-03-09)

Désignation patrimoniale fédérale : Aucune

Autre désignation patrimoniale au Cahier d'évaluation du patrimoine urbain ¹ : Situé en secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel

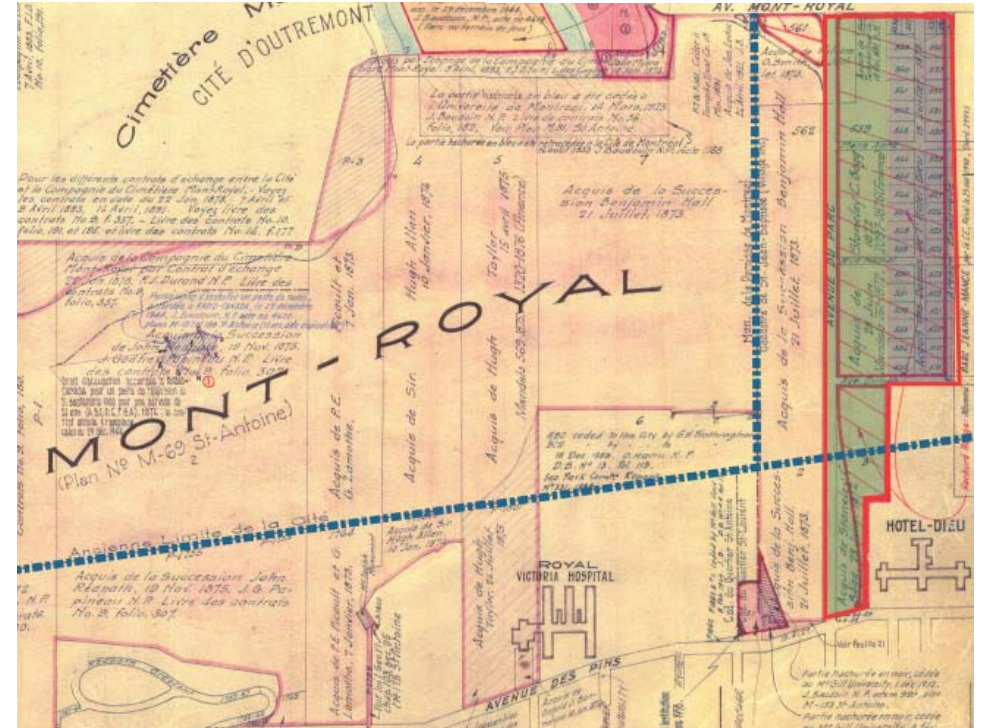
¹ Les cahiers d'évaluation du patrimoine urbain ont été réalisés en 2003-2004 par le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine dans le cadre de la préparation du Plan d'urbanisme 2004.

LE LIEU ET SA LOCALISATION DANS LE SITE PATRIMONIAL DU MONT-ROYAL



Le site du parc Jeanne-Mance (délimité en rouge) est localisé sur le flanc est de la montagne, à l'intérieur des limites du site patrimonial du Mont-Royal.

Source : Fond de plan du site patrimonial du Mont-Royal, VdM, conception graphique, Urban Soland.



L'actuel parc Jeanne-Mance (liséré en rouge) fait partie des grandes terres de l'extrémité orientale du parc du Mont-Royal acquises des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph (en bleu) et de la succession de Stanley Clark Bagg (en vert).
Source: VdM.

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU PARC JEANNE-MANCE

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

LE LIEU DANS SON CONTEXTE (et les 4 secteurs du parc)



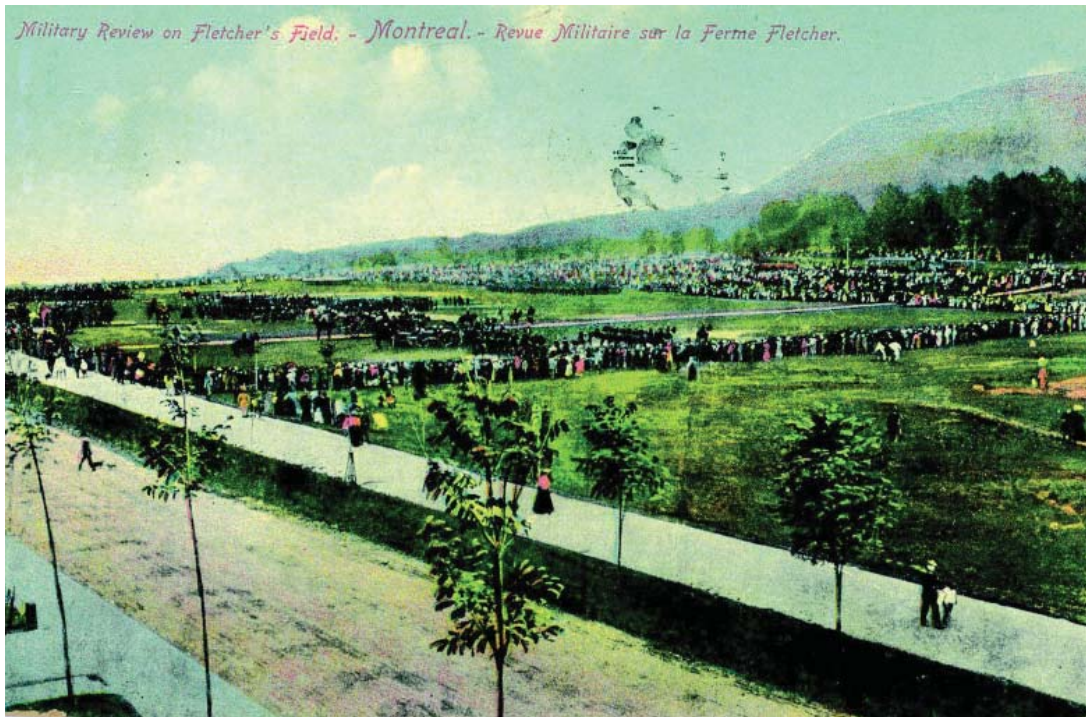
- A. Secteur Mont-Royal – Marie-Anne
- B. Secteur Marie-Anne – Rachel
- C. Secteur Rachel – Duluth
- D. Secteur Duluth – Pins

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU PARC JEANNE-MANCE

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

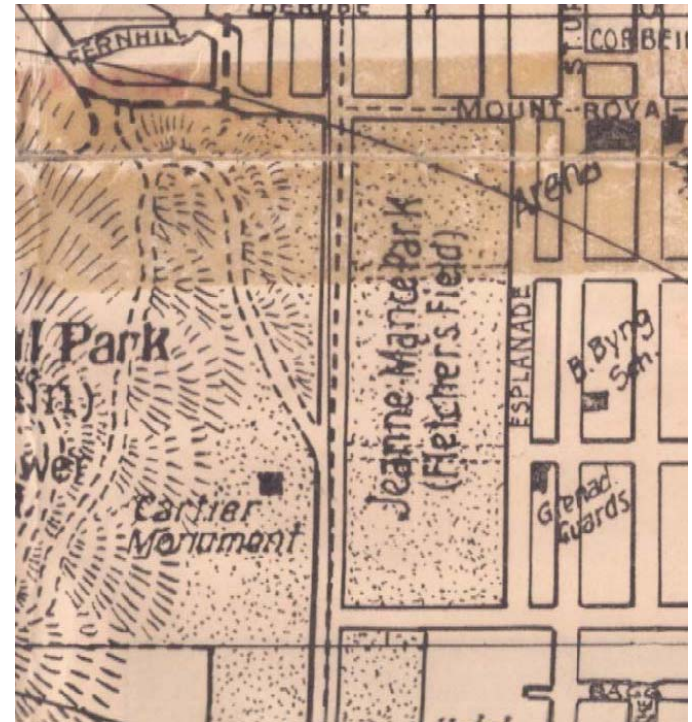
Toponymie

Les noms « *Fletcher's Field* » et « *Ferme Fletcher* » sont employés depuis la fin du 19^e siècle pour désigner le secteur assez flou du parc du Mont-Royal situé de part et d'autre de l'actuelle avenue du Parc. Suite à la réalisation par F.L. Olmsted du plan du parc du Mont-Royal, le nom de « *côte Placide* » sera en usage pour désigner le secteur en pente au pied de la colline du mont Royal jusqu'à l'axe de l'actuelle avenue du Parc. Après les grands rassemblements du Congrès eucharistique de 1910 qui se tiennent dans le secteur, apparaît la dénomination « *Jeanne-Mance* » - qui sera surtout utilisée par les francophones - pour désigner le territoire à l'est de l'avenue du Parc, l'actuel parc Jeanne-Mance. À partir de ce moment, les appellations Fletcher's Field et parc Jeanne-Mance peuvent se chevaucher. Ce dernier toponyme ne sera officialisé qu'en 1990.



Vers 1910. Military Review on Fletcher's Field - Montréal - Revue militaire sur la ferme Fletcher
Source: BAnQ. CP 0277721 CON.

En avant plan, l'avenue de l'Esplanade bordée d'arbres et sa contre-allée. La parade militaire se déroule sur le territoire de l'actuel parc Jeanne-Mance.



1931. Plan de la ville de Montréal.
Source: AVM. VM66,S6P034,001.

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU PARC JEANNE-MANCE

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

CHRONOLOGIE

- 1662-1707 – Concession, dans le prolongement des premières terres concédées à partir du territoire de la ville naissante, de trois rangs de terres (# 942 à 944) sur une partie des quelles se trouve aujourd'hui le territoire du parc Jeanne-Mance
- V fin 17e s – Début de l'exploitation de la pierre des terres 942 à 944 pour la construction de certains des premiers édifices institutionnels de la ville naissante. Les parcelles en culture et pâturages cohabitent avec les carrières
- 1730 – Don par les héritiers Basset des terres # 943-944 (de 150 arpents) aux Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, qu'elles nomment *Terre de la Providence*
- 1800 – Ouverture du chemin de Sainte-Catherine (auj. avenue du Mont-Royal)
- 1810 - ? – Aménagement et exploitation d'une piste de course par le *Jockey Club* sur la terre des Religieuses hospitalières et sur la terre voisine à l'est, sur un emplacement immédiatement au sud du chemin de Sainte-Catherine. L'exploitation des carrières notamment sur les propriétés des religieuses et de John Clark se poursuit toujours
- 1850-1897 – Tenue de l'Exposition provinciale annuelle, sur un emplacement bordant à la fois les côtés nord et sud de l'avenue du Mont-Royal
- 1859 – Ouverture de la rue Saint-Jean-Baptiste (auj. avenue Duluth)
- 1860 – Fin de la construction par les religieuses du monastère et de l'Hôtel-Dieu sur leur *Terre de la providence*, qui inclut la construction du mur d'enceinte. Début du lotissement du secteur environnant
- 1867 – Ouverture de l'avenue des Pins, en face de l'ensemble institutionnel de l'Hôtel-Dieu

Les balbutiements 1872 - 1897

- 1872-1875 – Expropriation des terrains pour la création du parc du Mont-Royal dont, à l'est, une partie du domaine des religieuses et des terres de Stanley Clark Bagg qui constitueront le site actuel du parc Jeanne-Mance
- 1874-1875 – Ouverture de l'avenue du Parc dans la continuité de la rue De Bleury au sud, jusqu'à l'avenue du Mont-Royal, séparant ainsi, à l'ouest, le piedmont valloné de la montagne (la côte Placide) et, à l'est, les anciennes carrières donnant sur la plaine urbaine. L'emplacement de cette voie publique ne correspond pas au tracé des voies du plan de F.L. Olmsted de 1877
- 1874-1877 – Aménagement du parc du Mont-Royal, selon les plans de Frederick Law Olmsted (le parc est inauguré en 1876). Les secteurs de la côte Placide et de l'actuel parc Jeanne-Mance ne sont toutefois pas aménagés
- 1874-1896 – Pratique du golf au pied de la montagne par les membres du Royal Montreal Golf Club. La pratique du cricket est également mentionnée vers 1876 sur le site du futur parc Jeanne-Mance
- 1879 – Utilisation de «Fletcher's Field» pour les parades militaires, suite à une demande en ce sens aux autorités municipales par le colonel John Fletcher
- 1884-1887 – Tenue du Carnaval d'hiver de Montréal: dans ce cadre, le *Lansdowne Tobogganing Club* aménage une longue glissoire le long du mur de la propriété des religieuses
- 1885 – Mise en service, par la *Mount-Royal Park Incline Railway Co. Ltd.*, d'un funiculaire rejoignant le sommet du mont Royal (à peu près dans l'axe de l'avenue Duluth) à partir de la côte Placide
- 1890-1896 – Ajout d'un chemin de fer qui mène les visiteurs au funiculaire depuis l'avenue du Parc, en bordure de laquelle se trouve la gare. Les activités cesseront en 1919 et les installations seront démolies en 1920
- 1892 – Ouverture de l'avenue de l'Esplanade, qui deviendra la limite est du futur parc Jeanne-Mance
- 1892 – Desserte de l'avenue du Parc par une route de tramway

La vocation récréative et sportive 1898 - 1954

- 1898 – Dépôt par le président du sous-comité du parc du Mont-Royal, H.B. Ames - figure réformatrice importante de Montréal, d'un rapport recommandant le traitement séparé de «Fletcher's Field» par rapport au reste du parc du Mont-Royal. Il s'agit d'un premier jalon dans la consolidation du site du parc Jeanne-Mance et de ses usages
- 1901 – Fondation de la *Montreal Parks and Playgrounds Association* (MPPA) sous les auspices de Lady J. Drummond, pionnière de l'action sociale et morale du Montréal anglo-protestant. L'association vise la création de parcs récréatifs dans le but de protéger et d'éduquer les enfants des quartiers populaires et surpeuplés
- 1902-1910 – Demandes multiples de la MPPA aux autorités municipales concernant l'aménagement de jeux pour enfants et de sports pour adultes sur l'actuel parc Jeanne-Mance
- 1907-1910 – Propositions par l'Association des architectes de la province de Québec de plans d'aménagements visant l'embellissement de la ville, sous le sceau de l'architecte paysagiste montréalais R.A. Outhet, notamment pour le secteur de «Fletcher's Field», correspondant au parc Jeanne-Mance. De ces propositions, seul le concept de quatre îlots entourés d'allées bordées d'arbres est retenu, constituant ce qui est aujourd'hui la structure de base de l'aménagement du parc actuel. Elles confirment l'usage comme terrain récréosportif comme le souhaitait la MPPA
- 1909 – Construction d'un étang (disparu) dans le secteur (B) entre les rues Marie-Anne et Rachel, travaux de nivellement et de plantation d'arbres le long des rues et allées
- 1910 – XXI^e Congrès eucharistique international; les célébrations se terminent par une grande procession depuis la basilique Notre-Dame jusqu'au «Fletcher's Field»
- 1913 – Aménagement d'une fontaine à la mémoire de L.R. Gregor en bordure d'une allée dans l'axe de la rue Rachel (disparue)
- 1913-1926 – Prise en charge par la MPPA de l'aménagement et de l'administration des activités récréatives du parc. L'association supervise l'érection d'équipements récréatifs mais aussi éducatifs. Jusqu'en 1938, elle continue ce mandat dans le secteur (D) Duluth-Pins uniquement

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU PARC JEANNE-MANCE

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

CHRONOLOGIE (suite)

- 1919 – Inauguration du monument à Sir George-Étienne-Cartier, érigé sur la côte Placide
- 1924 – Inauguration de la croix du mont Royal, érigée sur la colline du mont Royal
- 1927 – Construction de terrains de tennis dans le secteur D longeant le mur des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, à l'usage de clubs privés
- 1930-1932 – Élargissement de l'avenue du Parc entre les avenues des Pins et du Mont-Royal et réalisation de plusieurs travaux pour contrer le «chômage»:
 - enfouissement des fils électriques
 - aménagement d'un tunnel piéton sous l'avenue du Parc, à la hauteur de la rue Duluth (disparu)
 - construction de vespasiennes à proximité du tunnel du côté est de l'avenue du Parc
 - érection d'un monument à Louis Rubenstein, à l'intersection sud-est des avenues du Parc et du Mont-Royal

Les bouleversements 1955 - 1986

- 1959-1961 – Construction d'un échangeur au carrefour des avenues du Parc et des Pins, selon les plans de la firme Clarke et Rapuano; une partie importante du secteur (D) Duluth–Pins est amputée pour faire place à une bretelle de l'échangeur
- 1960 – Dépôt à la Ville, par la firme Clarke et Rapuano, d'un rapport pour le redéveloppement du parc du Mont-Royal et de «Fletcher's Field». Entre autres, les plans proposés par les deux concepteurs maintiennent la vocation récréo-sportive du parc Jeanne-Mance
- 1960 – Construction suivant les plans de Clarke et Rapuano de douze courts de tennis et d'un kiosque d'accueil à l'angle des avenues du Mont-Royal et de l'Esplanade
- 1966-1967 – Travaux de réaménagement selon un plan d'ensemble préparé par la Ville pour les différents sports et loisirs pratiqués dans le parc
- 1969 – Transformations importantes dans l'organisation des espaces: nouvelle pataugeoire dans le secteur (B) Marie-Anne–Rachel et sentiers fonctionnels encadrant les terrains sportifs
- 1973 – Déplacement des aires de jeux pour enfants à proximité de la pataugeoire et installation d'un terrain de volley-ball de plage

Les statuts patrimoniaux 1987 - aujourd'hui

- 1987 – Constitution, par la Ville de Montréal, du site du patrimoine du Mont-Royal - devenu site patrimonial du Mont-Royal (cité) - qui inclut le parc Jeanne-Mance
- 1989 – Réaménagement du terrain de soccer du secteur (B) Marie-Anne–Rachel avec surface synthétique et éclairage
- 1990 – Officialisation du toponyme «parc Jeanne-Mance» en usage depuis plusieurs décennies
- 1992 – Adoption du *Plan de mise en valeur du Mont-Royal*
- 1997 – Ouverture du pavillon du parc, aménagé à même le talus de l'avenue du Parc, dans l'axe de la rue Rachel
- 2005 – Décret de la création de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal - devenu site patrimonial du Mont-Royal (déclaré)
- 2005-2006 – Démolition de l'échangeur Parc/Pins, réaménagement de l'intersection en un seul niveau et aménagement du terrain redonné au secteur (D) Duluth–Pins du parc
- 2006 – Remplacement de la surface synthétique du terrain de soccer, réfection d'arrêt-balle du secteur (A) Mont-Royal–Marie-Anne
- 2009 – Adoption du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*
- 2015 – Réaménagement de l'aire de jeux pour enfants du secteur (B) Marie-Anne–Rachel
- 2016 – Planification pour 2017 du réaménagement du secteur (A) Mont-Royal–Marie-Anne

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU PARC JEANNE-MANCE

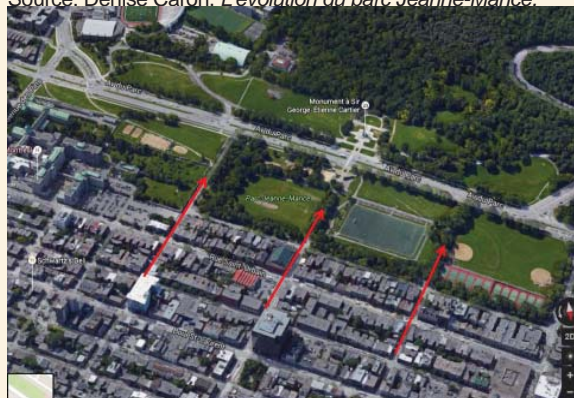
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

VALEUR PAYSAGÈRE



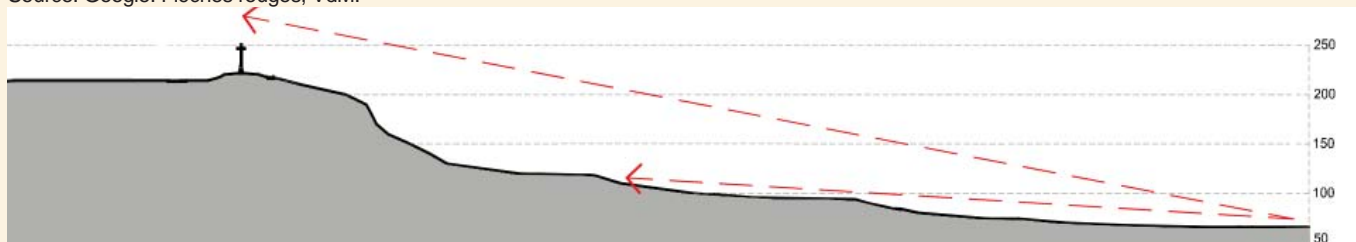
Voir l'entièreté de la colline du mont Royal constitue une expérience saisissante.

Source: Denise Caron. *L'évolution du parc Jeanne-Mance*.



Les allées plantées du parc prolongent les rues du quartier.

Source: Google. Flèches rouges, VdM.



Le belvédère inversé du parc Jeanne-Mance, d'où le regard peut embrasser le flanc entier de la montagne

Source: LN PAYSAGE, *Parc Jeanne-Mance, Aménagement de la portion nord*.

La valeur paysagère du parc Jeanne-Mance repose sur :

Son inscription dans le paysage du flanc est de la montagne et dans la poursuite de la côte Placide du parc du Mont-Royal, et sur sa qualité en tant que seuil physique et symbolique de la montagne;

Sa qualité d'observatoire de la colline du mont Royal et de l'entièreté de sa face la plus saisissante qui pourvoit une expérience visuelle unique, magnifiant la montagne dans l'esprit des préceptes de l'architecte paysagiste F. L. Olmsted;

La vue panoramique unique et de grand intérêt sur la colline du mont Royal et la côte Placide, y compris sur leurs éléments identitaires tels la croix et le monument à Sir George-Étienne-Cartier;

La perception qu'ont ses usagers d'un grand ensemble continu formé du parc Jeanne-Mance et de la côte Placide;

Sa qualité d'interface et de transition entre le milieu bâti dense de la ville, d'un côté, et l'ensemble champêtre de la côte Placide et de la montagne, de l'autre;

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

Éléments portant la valeur paysagère :

La localisation au pied de la colline du Mont-Royal;

L'échelle imposante du lieu, comparable à celle de la montagne par son ampleur, sa superficie et la taille de sa trame arboricole et l'échelle monumentale de l'ensemble qu'il forme avec la côte Placide;

Sa topographie relativement plane par rapport à la montagne;

La succession de pentes douces et de replats dans l'axe ouest-est et le dégagement au cœur du parc depuis l'avenue des Pins jusqu'à l'avenue du Mont-Royal - formant un «belvédère inversé» d'où le regard peut embrasser le flanc entier de la montagne - et le talus de l'avenue du Parc, en avant plan, qui dissimule partiellement à la vue les véhicules y circulant;

Les vues offertes depuis ce belvédère inversé;

Les axes structurants en continuité avec les rues avoisinantes (sentiers prolongeant les voies Marie-Anne et Rachel) et les voies publiques longeant le lieu;

Le sentier poursuivant la rue Rachel encadré d'alignements d'arbres matures, et l'escalier et la terrasse/toiture dans l'aboutissement de ce sentier à niveau avec l'avenue du Parc;

Les nombreux points d'entrée (seuils) du parc;

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU PARC JEANNE-MANCE

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

VALEUR PAYSAGÈRE (suite)



Une des mises en scène les plus réussies de la montagne.
Source: Urban Soland.



Une vue sur la silhouette rapprochée du centre-ville.
Source: Google Maps.



Une des aires ouvertes gazonnées intercalées entre les terrains de sports.

La valeur paysagère du parc Jeanne-Mance repose aussi sur :

La mise en scène du monument à Sir George-Étienne-Cartier dans la poursuite de l'axe de la rue Rachel, qui constitue l'accès le plus remarquable au parc du Mont-Royal dans sa partie orientale, renforçant d'autant l'appartenance du lieu à un tout plus grand : la montagne;

Sa perception en fin de perspective (des «points verts») depuis des rues du quartier, qui interpelle les citoyens;

Sa délimitation claire renforcée par le front bâti des avenues du Mont-Royal et de l'Esplanade – caractérisé par des alignements et des hauteurs réguliers – et le long mur de pierre de la propriété des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph;

Les vues d'intérêt qu'il offre vers la silhouette rapprochée du centre-ville et vers l'ensemble conventuel des religieuses, lieu historique et symbolique important de la ville, dont le dôme domine le bâti environnant, sur son appel vers le parc Lafontaine et le profil filtré du stade olympique à l'est;

Les qualités spécifiques de sa morphologie, de son organisation spatiale et de ses pratiques d'aménagements juxtaposant de manière équilibrée activités libres et pratiques récréo-sportives, et générant des ambiances et des expériences riches et variées.

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

Les grandes plaines gazonnées, particulièrement celle du secteur Rachel-Duluth, qui, dans l'esprit de la côte Placide, prolongent la montagne vers la ville;

La contre-allée de l'avenue de l'Esplanade constituant une zone tampon, dont l'effet est amplifié par les jardins des cours avant qui bordent cette avenue;

Les quatre entités paysagères distinctes:

- le secteur Mont-Royal–Marie-Anne, plutôt plat et associé à l'avenue du Mont-Royal;
- le secteur Marie-Anne–Rachel; et
- le secteur Rachel–Duluth, véritables transitions paysagères quartier - montagne;
- le secteur Duluth–Pins, accolé à la propriété conventuelle et en relation visuelle avec la frange bâtie de la côte Placide (Central d'alarme, installations sportives de l'université McGill et pavillons de l'hôpital Royal-Victoria en second plan);

Les aires gazonnées intercalées entre les terrains de sports et le réseau de sentiers encadrant ces aires;

Les sous-espaces appropriables découpés par les variations de la topographie ou par les alignements et massifs d'arbres, et leur ouverture les uns sur les autres et sur l'ensemble du lieu;

L'aire de jeux pour enfants et l'affleurement rocheux qui y est intégré;

Les alignements d'arbres encadrant allées et sentiers et leur canopée, offrant intimité aux piétons et jeux d'ombres rythmant la déambulation;

Les lignes de désir (sentiers informels);

Le couvert végétal marqué par les grands arbres.

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU PARC JEANNE-MANCE

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

VALEUR HISTORIQUE



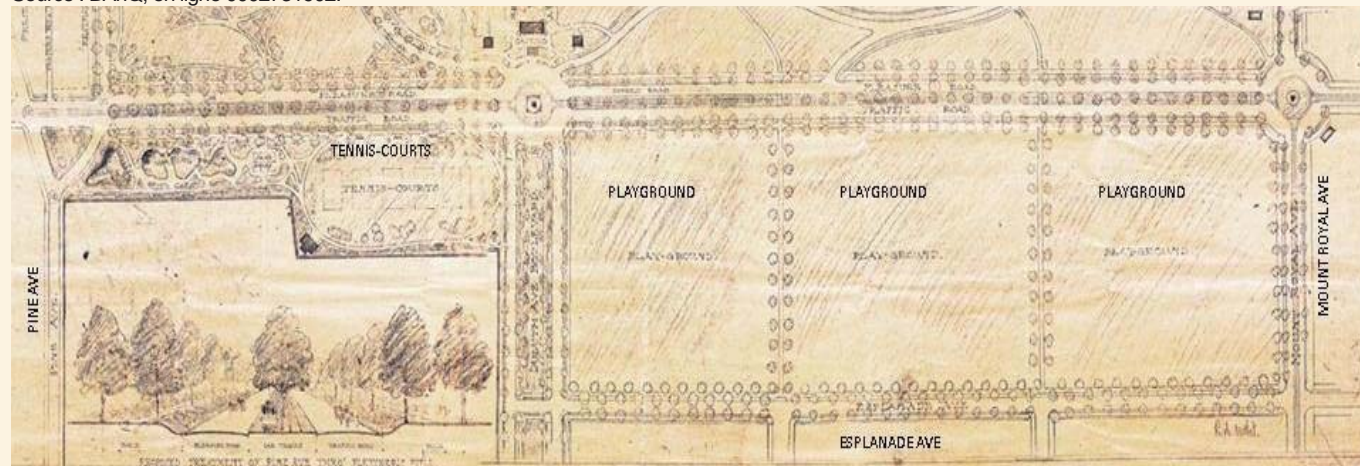
Le paysage de Fletcher's Fields devant la propriété des religieuses hospitalières, vers 1880.

Source: Canadian Illustrated News.



Jeux organisés au parc, 1913.

Source : BAnQ, en ligne 0002731902.



ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

Éléments portant la valeur historique :

La localisation à l'extrémité est du territoire acquis à l'origine pour le parc du Mont-Royal;

Le parc et ses divers espaces, jamais construits;

Les espaces consacrés aux activités de sports et de loisirs (la côte Placide, l'autre partie de Fletcher's Field, est réservée aux activités douces)

La structure de base de l'aménagement en quatre îlots entourés d'allées bordées d'arbres, et accueillant des usages plus intenses en leur centre;

La proximité du monument à Sir George-Étienne-Cartier, sur la côte Placide, dans l'axe de la rue Rachel;

Les tennis localisés conformément aux plans de Clark et Rapuano;

Les équipements et les surfaces spécialisés destinés aux jeux d'enfants et à la pratique intensive de plusieurs sports;

Le plan de 1907 conçu par R.A. Outhet détermine ce qui sera les grandes orientations d'aménagement du parc Jeanne-Mance.
Source : AVM, VM44-3_27-gf4-026.

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU PARC JEANNE-MANCE

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

VALEUR HISTORIQUE (suite)



Baignade dans le bassin aménagé en bordure de l'avenue de l'Esplanade, 1936 (démoli).

Source : BAnQ, en ligne P48, S1, P740.



Inauguration des tennis en présence du Maire Fournier, du directeur Claude Robillard et d'invités, 1960.

Source : AVM, VM 105-Y-3_484-004.



Suite au Congrès eucharistique de 1910 tenu sur Fletcher's Field, le toponyme informel parc Jeanne-Mance commence à être utilisé. Source : BAnQ, en ligne 0002731353.

La valeur historique du parc Jeanne-Mance repose aussi sur :

- le mouvement City Beautiful, porté notamment par l'Association des architectes de la province de Québec et par R.A. Outhet, architecte paysagiste montréalais – qui prône l'embellissement de la ville face à l'urbanisation croissante – dont les propositions d'aménagement consacrent la partie est de Fletcher's Field à la récréation des citoyens et assoient cette utilisation par la mise en place d'aménagements plus formels, tout en soignant le paysage;
- le mouvement de la Community Recreation, dans la foulée du renouveau qui prévaut au Québec et particulièrement à Montréal dans les années 1960, qui vise à doter la ville de services de récréation et de « terrains de jeux »;

Ses racines profondes dans l'histoire de Montréal, notamment:

- son témoignage des premières terres concédées *par contumptions*, avant la mise en place du système de côtes;
- son utilisation pendant plus d'un siècle pour l'exploitation de carrières dont la pierre a servi à construire la ville;
- son association avec la co-fondatrice de la ville, Jeanne-Mance, et fondatrice de l'Hôtel-Dieu repris en main par la suite par les Religieuses hospitalières de St-Joseph;

Son association avec des événements marquants de Montréal, tels le Congrès eucharistique, en 1910 et, plus récemment, le Tour de l'Île et le Jour de la Terre.

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

Éléments portant la valeur historique :

La forme allongée suivant l'orientation nord-sud et cadrée par les voies publiques Parc et Esplanade, qui permet une lecture intuitive du cadastre ancien;

La pierre du mur de clôture du couvent des religieuses, qui provient du sous-sol du lieu;

L'affleurement rocheux de cette matière géologique qui y fut longtemps exploitée;

La portion du parc correspondant à la terre acquise des religieuses pour la constitution du parc - le mur de clôture longeant l'avenue Duluth, légèrement en dehors du parc, exprime la séparation d'avec la portion de la terre originelle toujours propriété de la communauté;

Le toponyme du lieu apparu dans l'usage populaire suite au Congrès eucharistique et officialisé 80 ans plus tard;

Le monument à Rubinstein.

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU PARC JEANNE-MANCE

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

VALEURS D'USAGE ET SOCIALE



À l'ombre du dôme de l'Hôtel-Dieu, les bancs installés sous les arbres permettaient aux adultes de surveiller tout en socialisant.
Source : Archives nationales du Canada, PA-069538.



L'aire de jeux pour enfants ouverte sur l'ensemble du paysage.
Source : Denise Caron, *L'évolution du parc Jeanne-Mance*.



Le secteur Duluth-Pins: les sportifs cohabitent avec les promeneurs et les amateurs de détente au soleil.

Source: <http://montrealinpictures.com/wp-content/uploads/2013/05/20-1>

Les valeurs d'usage et sociale du parc Jeanne-Mance reposent sur :

- Sa propriété publique, sa proximité des quartiers centraux habités, sa complémentarité avec le parc du Mont-Royal et sa grande accessibilité;
- Sa qualité d'important lieu de rassemblement récréo-sportif, social et événementiel du Plateau-Mont-Royal voire de la Ville, illustrée notamment par sa très grande fréquentation par la population qui vient y pratiquer divers sports, s'entraîner, se divertir, participer à des événements et à des activités ou encore profiter des espaces de détente;
- La qualité et la fonctionnalité de ses aménagements qui facilitent la cohabitation entre diverses activités libres ou encadrées, et qui procurent à ses occupants le sentiment d'être dans un lieu à leur échelle mais aussi dans un site plus vaste: la montagne.

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

Éléments portant les valeurs d'usage et sociale:

La localisation centrale et au pied du flanc est du mont Royal, dans la continuité du parc du Mont-Royal;

Les nombreux points d'accès;

Les divers espaces, installations et plateaux sportifs:

- les terrains de tennis, de baseball, de balle-molle et de volley-ball de plage;
- le plateau de soccer/football;
- la pataugeoire;
- les patinoires;
- les aires de jeux pour enfants;
- les plaines libres gazonnées;
- les services : chalet, vespasienne, mobilier;

Les multiples espaces libres ou programmés, ouverts sur l'ensemble du lieu, appropriables par les divers usagers;

Les multiples points de vue sur la montagne et l'environnement urbain;

Les lignes de désir persistantes (sentiers informels);

La présence d'un couvert végétal marqué par les grands arbres matures.

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU PARC JEANNE-MANCE

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

DÉMARCHE

Cet énoncé répond à une demande faite par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à la Division du patrimoine de la Direction de l'urbanisme pour l'évaluation de l'intérêt patrimonial du parc Jeanne-Mance.

Il se base sur la consultation d'une documentation portant sur le site, sur les expertises et expériences des participants au groupe de travail et sur une série d'observations et de constats découlant de la visite des lieux effectuée le 8 décembre 2015.

RÉFÉRENCES

CARON, Denise, *Recherche documentaire préalable_L'évolution du parc Jeanne-Mance*. Montréal, mai 2016

VILLE DE MONTRÉAL et MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC, *Atlas du paysage du mont Royal*. Montréal, août 2012

URBAN SOLAND, *Élaboration de critères de design paysager et architecturaux pour le projet de mise à niveau de la pataugeoire et du réaménagement du chalet du parc*. Montréal, 15 décembre 2014 - EXTRAIT réalisé par la Ville de Montréal pour les fins de l'évaluation de l'intérêt patrimonial du parc Jeanne-Mance

GROUPE DE TRAVAIL

Philippe Affleck, architecte paysagiste, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), Division Bureau de projets Aménagements - Grands parcs

Denise Caron, historienne (auteure de l'étude documentaire sur le lieu)

Françoise Caron, conseillère en aménagement, Service de la mise en valeur du territoire (SMVT), Direction de l'urbanisme, Division du patrimoine

Marie-France Charlebois, architecte paysagiste, SGPVMR, Division Bureau de projets Aménagements - Grands parcs

Claude Dauphinais, architecte, SMVT, Direction de l'urbanisme, Division du patrimoine

José Froment, chargée de projet en urbanisme, SGPVMR, Bureau du Mont-Royal

Stéphane Morin, conseiller en planification, Arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Division de l'urbanisme, du patrimoine et des services aux entreprises

Luu Nguyen, architecte paysagiste, LN PAYSAGE

Patricia Poirier, architecte paysagiste, Arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Division des parcs et de l'horticulture

Était présent, à titre d'observateur, Mathieu Payette-Hamelin, urbaniste et conseiller assistant à la direction adjointe, Direction générale de Montréal, ministère de la Culture et des Communications. L'énoncé d'intérêt n'engage en aucun cas le ministère de la Culture et des Communications lors du traitement des demandes d'autorisation de travaux requises en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

RÉDACTEUR

Claude Dauphinais, architecte, SMVT, Direction de l'urbanisme, Division du patrimoine